
Bulletin de l'IRIA. Institut de Recherche d'Informatique et d'Automatique. Novembre 1971.

Numéro d'inventaire : 1979.35711

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Éditeur : Institut de Recherche d'Informatique et d'Automatique (Le Chesnay (78))

Date de création : 1971

Inscriptions :

- gravure : photos n&b in texte

Description : Brochure agrafée avec couverture de carton pelliculé mauve et violet, imprimée en n&b; photos n&b

Mesures : hauteur : 297 mm ; largeur : 270 mm

Notes : Revue présentant l'Institut de Recherche d'Informatique et d'Automatique, créé en 1967: organisation, administration, types de recherches, ... Glissés dans la revue se trouvent un petit livret annexe de 8 pages reproduisant les textes de lois parus au BO sur l'Institut et une lettre de présentation signée de M. Laudet, directeur de l'Institut.

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Grandes écoles

Filière : Grandes écoles

Niveau : Supérieur

Nom de la commune : Le Chesnay

Nom du département : Yvelines

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 29

Mention d'illustration

ill.

Sommaire : Sommaire p 1 Editorial p 3

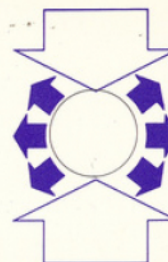
1971
Blanc

**bulletin
de l'iria**

n° spécial

institut
de
recherche
d'informatique
et
d'automatique

novembre 1971



LES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET SCIENTIFIQUE

L'IRIA est pourvu d'un Conseil d'Administration et d'un Conseil Scientifique.

Le Conseil d'Administration comprend 15 membres :

- Le Délégué à l'Informatique : Président.
- Des représentants des Ministères de tutelle (Ministère du Développement Industriel et Scientifique, des Finances, de la Fonction Publique...).
- Des représentants des Ministères intéressés par le développement de l'informatique (Education Nationale, P. et T....).
- Des représentants de l'industrie.

Contrairement au Conseil Scientifique dont le rôle est consultatif, le Conseil d'Administration a un pouvoir de décision. Il fixe les orientations générales, arrête le budget de l'Institut et contrôle son utilisation. Il se réunit environ trois fois par an.



Le Conseil Scientifique

est composé de 14 membres réunissant :

- Des professeurs d'université compétents en matière d'informatique, qui assurent la liaison avec les recherches universitaires.
- Des représentants de l'industrie et du secteur public.
- Des responsables scientifiques de l'Institut.

Il a pour rôle de conseiller le Directeur, dans le cadre des options définies par le Délégué à l'Informatique, sur les orientations de recherche de l'Institut et de se prononcer en formation réduite de Comité Permanent sur le recrutement des personnels scientifiques de l'Institut.

Le Conseil Scientifique se réunit quatre à cinq fois par an.

LA RECHERCHE

Depuis la création de l'établissement jusqu'à la fin de l'année 1970, la recherche à l'IRIA avait été confiée à neuf départements autonomes dirigés chacun par un directeur de recherche et qui se partageaient trois des grandes orientations de l'Informatique et de l'Automatique : les méthodes, les moyens et les applications.

Une organisation de la recherche selon une structure de projets a été mise en place depuis le 1^{er} janvier 1971, dans le triple but d'améliorer le travail des chercheurs par une meilleure adaptation de l'organisation, de faciliter l'orientation voulue des recherches vers les objectifs spécifiques de l'IRIA et de permettre un meilleur contrôle budgétaire et d'efficacité des réalisations.

Chef de projet

Un projet constitue la réalisation d'un objectif précis avec un échéancier. Il est placé sous l'autorité d'un chef de projet qui dispose de moyens propres : personnel à temps plein ou partiel, crédits de fonctionnement, crédits d'équipement.



Il existe donc entre le Chef de Projet et le Directeur un « contrat » de recherche, le premier s'engageant à fournir certains résultats, le second les moyens. Le Chef de Projet est responsable devant le Directeur de la réalisation de la recherche.

Bien que ces principes généraux soient parfois difficiles à appliquer en matière de recherche (difficultés de définir les objectifs et les délais), cette organisation permet une meilleure motivation des hommes et un contrôle plus efficace.

Le contrôle périodique des réalisations des projets s'effectue deux fois par an, puis en fin de projet par la remise d'un rapport.

Environ 25 projets ont été retenus dans la phase initiale. Chaque projet groupe en moyenne 5 chercheurs.

Directeur Scientifique

De jeunes chercheurs ont donc été appelés à devenir chefs de projet. Aussi, pour les aider dans le choix de leurs collaborateurs et sur le plan scientifique dans la conduite de leur projet, des Directeurs Scientifiques ont été désignés. Ils agissent comme conseillers d'un groupe de projets. Tout Directeur Scientifique est aussi le chef d'un projet.

Directoire

Le Directeur s'entoure d'un groupe consultatif permanent, le Directoire, pour étudier, proposer ou contrôler :

- la nature des projets de recherche
- la répartition des moyens entre les différents projets
- le recrutement et la promotion du personnel scientifique et technique affecté à la recherche proprement dite, à l'aide du Comité Permanent du Conseil Scientifique
- l'éventuel détachement de ce personnel à temps partiel à d'autres activités à l'intérieur de l'IRIA.

et pour mettre en place l'animation des projets par les Directeurs Scientifiques.

Bureau Technique

Rattaché au Directeur, le Bureau Technique est chargé d'enquête permanente sur l'informatique en France et d'études particulières limitées à l'avant-projet, confiées par les Administrations, le Délégué à l'Informatique et le Conseil Scientifique de l'IRIA.

LE CENTRE DE CALCUL

Le Centre de Calcul met à la disposition des chercheurs un ensemble de calculateurs et une petite équipe d'assistance à la programmation. Il a aussi des missions propres : établissement d'une bibliothèque de programmes, études de langages, études de système.

LA FORMATION ET L'INFORMATION

L'IRIA, centre de recherche, assure également sa mission de formation et d'information grâce aux moyens suivants :

- CEPIA (Association dans la forme de la loi de 1901 distincte de l'IRIA)
- Ecole d'Informatique
- Relations scientifiques (séminaires, cours, colloques)
- Club des utilisateurs
- Centre d'Information sur les Carrières liées à l'Informatique (CICI)
- Centre de Documentation, qui a pour mission de fournir aux chercheurs la documentation nécessaire à leur recherche mais aussi de promouvoir un système de documentation automatique.

L'ADMINISTRATION

Elle groupe quatre services :

- le service financier et du personnel
- le service des contrats et des affaires juridiques
- le service des relations extérieures
- le service général

auxquels il faut ajouter

- le *Contrôle Financier* qui vérifie l'engagement des dépenses et l'exécution du budget de l'IRIA
- l'*Agent Comptable* qui contrôle la régularité du mandatement et effectue le paiement des dépenses.

LE COMITÉ DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE

Le CRI est l'ancien Comité Calculeur de la D.G.R.S.T. repris par le Délégué à l'Informatique, et dont la gestion a été confiée à l'I.R.I.A. Son rôle est de passer des contrats de recherche avec des organismes extérieurs (Industrie, Université, Administration, Sociétés de service...) et de financer des bourses d'étude à l'étranger.

